



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 13 mai 2019

Délibération n° 2019-3472

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Biennale d'art contemporain 2019 - Attribution d'une subvention à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3472**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Biennale d'art contemporain 2019 - Attribution d'une subvention à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association "les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes", dite "la Biennale de Lyon", association loi 1901, a pour objet la création et l'organisation de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain. Elle a pour objet complémentaire d'organiser, produire et animer, à Lyon et dans toute la Région Auvergne-Rhône-Alpes, toute manifestation artistique d'envergure internationale susceptible de conforter l'image de ces 2 manifestations.

L'association est ainsi en charge de l'organisation de la Biennale d'art contemporain qui sera organisée en 2019 et sollicite le soutien de la Métropole de Lyon.

I - Objectifs

La Métropole poursuit plusieurs objectifs au travers de ses actions en matière culturelle et événementielle :

- faire de la culture un élément de rayonnement et d'attractivité du territoire, notamment, à travers son soutien aux grands événements de rayonnement international,
- faire de la culture un levier d'émancipation et de lien social, notamment, en signant et en animant une déclaration de coopération culturelle avec l'État et les communes en politique de la ville, pour renforcer et diversifier les démarches des équipements et événements culturels en direction des habitants de ces territoires,
- animer une politique d'accompagnement des acteurs culturels visant la diversification de leurs activités et financements, et la mutualisation de leurs ressources, notamment, par des actions visant à renforcer la présence artistique et culturelle dans l'espace public ou dans des projets d'aménagement.

Avec la Biennale d'art contemporain, la "Biennale de Lyon" concourt pleinement à ces objectifs. Ainsi, la Métropole souhaite apporter son soutien à son organisation.

II - Compte-rendu des actions réalisées lors de la Biennale d'art contemporain 2017

Par délibération du Conseil n° 2017-1878 du 10 avril 2017, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 368 048 € au profit de la Biennale de Lyon dans le cadre de l'édition 2017 de la Biennale d'art contemporain.

Cette 14^{ème} édition de la Biennale d'art contemporain, intitulé "Mondes flottants", s'est déroulée sur 16 semaines (une de moins qu'en 2015) du 20 septembre 2017 au 7 janvier 2018.

Emma Lavigne, directrice du Centre Pompidou-Metz, en était la commissaire. Comme à chaque édition, la Biennale était organisée autour de 3 plateformes : l'exposition internationale, le dispositif Veduta et la manifestation Résonance. D'autres lieux de la Métropole, tels que l'Institut d'art contemporain à Villeurbanne, la fondation Bullukian et le couvent de la Tourette se sont associés à la Biennale en présentant des expositions thématiques.

La fréquentation publique a atteint un record avec 336 621 visiteurs : 263 233 visiteurs pour l'exposition Mondes flottants (210 944 en 2015, soit +23 %), dont un important public jeune (43 % des visiteurs ont moins de 26 ans), 26 309 visiteurs pour les 3 expositions associées et 47 079 pour Veduta. 74 % des visiteurs provenaient de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 6 % étaient étrangers.

La fréquentation de la Biennale par des professionnels nationaux et internationaux a été très importante : 6 472 professionnels (5 919 en 2015) ont visité l'exposition internationale, dont 1 995 étrangers (1 909 en 2015) issus de 42 pays. En outre, plus de 30 délégations françaises et étrangères ont été reçues tout au long de l'édition 2017.

En termes de rayonnement médiatique, 1 187 journalistes étaient présents (1 257 en 2015), dont 227 internationaux en provenance de 33 pays. La télévision a offert une belle couverture avec 41 sujets au global dont 21 en national. La couverture radio nationale a été plus importante en 2017 grâce au travail de partenariat mené avec France culture qui a délocalisé pour la 1^{ère} fois une journée entière d'émission au sein de la Sucrière le 22 septembre (4 émissions en direct et en public).

Sur le plan économique, la Biennale a généré la réservation de 5 000 nuitées d'hôtel pour les artistes, professionnels et journalistes, et a fait travailler 478 fournisseurs et 434 personnes.

1° - L'exposition internationale

L'exposition internationale s'est déployée comme les années précédentes à la Sucrière et au Musée d'art contemporain, avec, pour la 1^{ère} fois, une installation sur la place Antonin Poncet. La place a accueilli le dôme de Richard Buckminster Fuller, prêt du Centre Pompidou, qui n'avait pas été montré depuis 30 ans, au sein duquel l'œuvre de Céleste Boursier-Mougenot a invité les visiteurs à découvrir un paysage visuel et auditif apaisant et immersif.

En ces 3 lieux, la Biennale a présenté 84 artistes (60 en 2015) de 17 nationalités, qui ont exposé 235 œuvres (314 en 2015), dont 20 produites ou coproduites par la Biennale (25 en 2015).

Les propositions du service de médiation ont été très appréciées du public puisqu'un visiteur sur 4, soit 27 %, a suivi une visite commentée (53 800 personnes).

Trois autres lieux ont accueilli une exposition associée :

- l'Institut d'art contemporain de Villeurbanne a accueilli *Rendez-vous*, l'exposition dédiée à la jeune création française et internationale, dont la direction artistique est assurée par la Biennale de Lyon, le macLyon, l'Institut d'art contemporain et l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon. Cette année les biennales de Jakarta (Indonésie), Kochi-Muziris (Inde), La Havane (Cuba), Lubumbashi (République démocratique du Congo), Marrakech (Maroc), Shanghai (Chine), Sharjah (Émirats arabes unis) ainsi que la Triennale d'Aichi (Japon), l'Asia Pacific Triennial of Contemporary Art (Brisbane, Australie) et l'EVA International (Irlande) étaient invitées à présenter des artistes en dialogue avec des artistes issus des écoles supérieures d'art de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'exposition *Rendez-vous* a pour la 1^{ère} fois été intégrée au billet commun de l'exposition internationale,

- le couvent de la Tourette a présenté les œuvres de Lee Ufan, artiste coréen parmi les plus influents de la scène internationale,

- enfin, la fondation Bullukian a accueilli Lee Mingwei, artiste américain né à Taiwan, en coproduction avec le Centre national de création musicale Grame.

2° - Veduta

Ce dispositif qui implique les amateurs dans la conception et la construction d'un projet artistique se met en place durant l'année qui précède chaque édition dans des quartiers politiques de la ville, à la demande des communes et en partenariat avec elles. Il permet à des habitants de contribuer à une démarche artistique en lien avec un artiste en résidence, le plus souvent présent dans l'exposition internationale.

En 2017, plus de 500 actions de médiation accompagnant les résidences, expositions et performances ont eu lieu dans les 10 communes participantes, ainsi qu'au Grand Parc Miribel Jonage : Chassieu, Francheville, Givors, Lyon (7^e, 8^e, 9^e arrondissements), Meyzieu, Oullins, Rillieux la Pape, Saint Fons, Vaulx en Velin associé à Saint Cyr au Mont d'Or. Quatre institutions ont également été partenaires de Veduta en 2017 : le Musée africain de Lyon, la Factory de la Galerie Tator, le Centre d'arts plastiques (CAP) de Saint Fons et la Fondation Bullukian dans le cadre de l'exposition associée de Lee Mingwei.

Veduta 2017 a exposé, déplacé ou permis d'expérimenter environ 45 œuvres à travers de :

- 6 expositions conçues à partir des collections du Musée d'art contemporain Lyon,
- une œuvre disséminée à l'échelle de 5 territoires et installée de manière pérenne : *Eau de Rose* de Thierry Boutonnier,
- une œuvre mobile assurant la liaison pendant plusieurs mois entre les 10 communes participantes : *Histoires du Soir* de Lee Mingwei,
- une œuvre "flottante", symbole visuel et conceptuel de la 14^{ème} Biennale de Lyon : *When Sky Was Sea* de Shimabuku, devenue *Let's Make Cows Fly* au Grand Parc de Miribel Jonage,
- 6 artistes internationaux qui ont accepté de concevoir ou de repenser une œuvre pour Veduta.

Au total, 47 079 visiteurs et expérimentateurs ont participé à Veduta (+47 % par rapport à 2015).

3° - Résonance

La plateforme Résonance associe à l'invitation de la Biennale, et sous le contrôle de sa direction artistique, le vaste et dynamique réseau culturel de la Métropole et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Centres d'art, galeries, institutions culturelles et collectifs d'artistes sont invités par le biais d'appels à projets à s'associer à cette grande manifestation. Résonance rassemble des lieux divers du champ de l'art contemporain, de la littérature, de la danse, du théâtre ou encore de la musique, autour de projets d'art visuel et de spectacle vivant. Au sein de Résonance, les "focus" ont pour but de davantage mettre en valeur des projets particulièrement qualitatifs parmi les nombreuses propositions. La Biennale assure la coordination et la communication du programme Résonance et apporte un soutien logistique à certains projets.

En 2017, Résonance s'est déployée sur 46 communes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 10 de la Métropole (Décines Charpieu, Feyzin, Givors, Lyon, Oullins, Pollionay, Rillieux La Pape, Saint Fons, Villeurbanne). Au total, 170 porteurs de projets (centres d'art, galeries, institutions culturelles), dont 84 de la Métropole, ont organisé plus de 230 manifestations. Par rapport à 2015, le nombre d'événements est stable, mais le nombre de porteurs de projets est en augmentation, notamment, sur la Métropole, avec sur la totalité un renouvellement de plus de 25 % par rapport à 2015 (37 lieux de plus, 62 nouveaux lieux).

Le nombre de focus a doublé par rapport à 2015 (30 contre 15), pour un total de 60 lieux ayant organisé ou accueilli 75 manifestations culturelles et ce, en raison de la très grande qualité des propositions reçues et par une demande du grand public, en quête d'un "label Biennial" permettant de faire un choix dans une programmation aussi dense.

Des "Résonances métropolitaine" conçues dans le cadre du pôle métropolitain ont été proposées au centre d'art de la Halle des bouchers à Vienne, au Musée Gallo-Romain de Saint Romain en Gal, au Musée d'art moderne de Saint Etienne, au pôle culturel l'Opsis de Roche la Molière et au Caveau des arts de Saint Galmier pour Saint Etienne Métropole et au Musée Paul Dini et au théâtre de Villefranche Beaujolais Saône.

Enfin, les liens existants entre Veduta et Résonance se sont accentués cette année, notamment, par le biais de l'exposition de Lee Mingwei à la Fondation Bullukian, l'exposition Lara Almarcegui au CAP de Saint Fons, les expositions organisées avec le Musée africain de Lyon, les Amis des arts de Givors ou la galerie Tator, via la Factatory et le projet de Thierry Boutonnier.

III - Programme d'actions pour la Biennale de 2019 et plan de financement prévisionnel

La 15^{ème} édition de la Biennale de Lyon se déroulera du 16 septembre 2019 au 5 janvier 2020.

La Biennale 2019 sera une édition de transition, entre le départ de Thierry Raspail, qui en assurait la direction artistique depuis 1995 et l'arrivée, en octobre 2018, de sa nouvelle directrice, également en charge de la direction du Musée d'art contemporain. Le commissariat a été confié au Palais de Tokyo et à son équipe de curateurs : Yoann Gourmel, Rebecca Lamarche Vadel, Daria de Beauvais, Adélaïde Blanc, Katell Jaffres, Hugo Vitrani, Claire Moulène, Vittoria Matarrese.

La Biennale s'articulera comme à chaque édition autour des 3 plateformes exposition internationale, Veduta et Résonances.

Cette année, le projet artistique entend mettre en avant les capacités productives de la Métropole, valoriser la diversité et l'excellence des métiers et techniques présents sur le territoire, en rapprochant, notamment, les industriels du territoire des artistes programmés pour faire de ce territoire un véritable centre de production artistique.

Pour la 1^{ère} fois, la Biennale investira les 30 000 m² des anciennes usines Fagor-Brandt à Lyon 7°, site en parfaite adéquation avec le projet artistique, en lieu et place des 6 000 m² de la Sucrière. Un espace dédié aux entreprises au sein du site Fagor Brandt, "le théâtre des entreprises", permettra de valoriser leur implication et leurs savoir-faire.

Le Musée d'art contemporain accueillera également cette année encore l'autre part de l'exposition internationale. Une œuvre de l'artiste américaine Shana Moulton sera installée rue du Président Carnot à Lyon 2°. L'Institut d'art contemporain de Villeurbanne fera à nouveau la part belle à la création émergente régionale et internationale avec l'exposition "Rendez-vous".

Au total, ce sont 53 artistes qui ont été choisis par les commissaires. Environ 50 œuvres seront des productions biennales, soit plus du double des précédentes éditions.

Budget réalisé 2017 et budget prévisionnel 2019

Produits	Montants réalisés 2017 (en € HT)	Montants prévisionnels 2019 (en € HT)
Métropole de Lyon	2 368 048	2 368 048
Ministère de la culture - Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	1 406 628	1 405 628
Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	42 000	42 000
Région Auvergne-Rhône-Alpes	707 000	707 000
mécénat et partenariats privés	2 078 977	2 189 800
billetterie et médiation	1 304 476	1 287 400
ressources propres commerciales	334 547	356 000
aides publiques à l'artistique	63 091	39 436
autres aides publiques (valorisation, mise à disposition, communication)	584 249	569 250
partenariats culturels	145 016	97 023
Total	9 034 032	9 061 585
Charges	Montants réalisés 2017 (en € HT)	Montants prévisionnels 2019 (en € HT)
expositions - Résonance - Veduta	3 011 160	3 199 658
technique : aménagement et sécurité des lieux d'exposition	1 799 032	1 861 360
développement et accueil des publics	1 079 347	1 101 165
promotion et notoriété du projet	1 236 515	1 240 997
fonctions support du projet	1 044 120	1 064 568
amortissement des équipements et installations	22 866	33 000
mécénats et partenariats privés	506 377	560 837
charges exceptionnelles	222 890	
résultat de l'édition	111 725	
Total	9 034 032	9 061 585

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 368 048 € au profit de l'association dite "la Biennale de Lyon" dans le cadre de l'organisation de la Biennale d'art contemporain pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 368 048 € au profit de l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dans le cadre de la Biennale d'art contemporain qui se déroulera du 16 septembre 2019 au 5 janvier 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dite "la Biennale de Lyon" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 368 048 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.